

N°22
Juin
2024

Investir pour un territoire d'avenir !



Lomagne initiatives

Le journal de votre Communauté de communes
de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

- › Rapport d'activité 2023
- › Projets 2024

Edito



Lorsque, il y a quatre ans, la nouvelle gouvernance de la Communauté de communes a pris ses fonctions, nous étions loin d'imaginer les difficultés que nous aurions à traverser. Ces quatre années ont été marquées par la crise sanitaire, les guerres en Ukraine et au Proche-Orient, ainsi que par les conséquences socio-économiques de ces événements.

La déstabilisation des marchés, notamment de l'énergie, et l'inflation ont rendu le quotidien de nos concitoyens plus difficile, modifiant parfois profondément leurs habitudes. Les effets se sont également fait sentir sur les budgets des collectivités territoriales en charge des liens de proximité avec les citoyens.

Dans ce contexte, nous nous sommes attachés à une gestion prudente de nos ressources sans faiblir sur le rythme des réalisations de nos projets.

Bien sûr, des efforts importants sont demandés et doivent être consentis par tous, mais nous ne perdons pas de vue nos objectifs.

Dans ce numéro du **Lomagne Initiatives**, nous avons souhaité vous informer de l'ensemble de nos avancées et de nos réalisations conduites avec le constant souci de vous rendre la vie plus agréable et de développer l'attractivité du territoire.

Entre la **France Services** portée par la Communauté de communes et l'Etat, en partenariat, entre autres, avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), l'Agence nationale des titres sécurisés, le Ministère de la Justice, France Travail, la Caisse des Allocations Familiales (CAF),

l'Assurance maladie (CPAM), dont le succès ne se dément pas, l'ouverture pour la première année de la **piscine intercommunale** aux classes élémentaires, aux collégiens et aux lycéens, le projet de mise en réseau de la **médiathèque intercommunale** avec les communes qui le souhaitent, le projet de construction du **Pôle petite enfance**, dont les services sont désormais gérés par l'Association Familles Rurales, l'achèvement et l'ouverture prochaine du nouvel **Office de Tourisme** et les divers travaux de **voirie** conduits dans l'urgence par nos équipes de techniciens pour remettre en état les routes intercommunales dévastées par la tempête du 20 juin 2023, mes collègues élus et les services administratifs et techniques œuvrent chaque jour pour améliorer la qualité de vie en Lomagne.

Rien de tout cela ne serait possible sans leur engagement. Qu'ils en soient remerciés.

Nous devons envisager l'avenir avec l'enthousiasme qui nous guide depuis le début du mandat et poursuivre nos projets et les objectifs envisagés pour notre territoire.

Pour ma part, je continuerai mon action au service des objectifs que nous nous sommes fixés, avec optimisme et détermination, en gardant foi en l'avenir et confiance dans les générations futures.

Très bel été à vous. Cordialement

Bernard SALOMON,
Président de la Communauté de communes
de la Lomagne Tarn et Garonnaise

Lomagne Initiatives n°22

413 rue d'Esparsac - 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE

Président : Bernard SALOMON

Magazine gratuit de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonne

Production : Service communication - Création : Designea

Impression : Publiservices, impression sur papier recyclé - Tirage : 6700 exemplaires.

Crédits photos : CCLTG, Office de Tourisme, Médiathèque, École de Musique, SMEEOM moyenne Garonne, Sygral, ANCT, Vis ta Lomagne, Laetis, Bureau Baroque, Saur, J. Laporte, N. Dupuy, G. Cassaro, L. Roux, R. Laforge, Collège Saint-Joseph, Citadia, Synopia-Cittanova.

Distribution : Aquimédia

La Com' Com' en images

Retour sur les temps forts de l'année écoulée

VIOLENTS ORAGES DU 20 JUIN 2023



Mobilisation des services techniques

Après les orages dévastateurs survenus mardi 20 juin 2023, les services techniques se sont immédiatement mobilisés, dès le début de la soirée et tout au long de la nuit. Les équipes ont été déployées sur les voies endommagées des communes les plus touchées au Nord du territoire, encombrées par d'innombrables chutes d'arbres, des coulées de boue, ainsi que des lignes électriques et téléphoniques tombées au sol.

À l'initiative du Président Bernard Salomon, une réunion d'urgence s'est tenue, au lendemain des orages, en présence de Monsieur le Sous-préfet ainsi que des maires des communes les plus touchées. Le coût de ces travaux considérables s'est élevé à plus de 150 000 € pour la Communauté de communes.



mardi 20 juin 2023

CONVENTION TERRITORIALE DE SERVICES AUX FAMILLES



P'tit déj' des partenaires

La Communauté de communes, les communes de Beaumont et Lavit, avec la Caisse d'Allocations Familiales, se sont engagées en faveur d'un projet de territoire de services aux familles via la Convention Territoriale Globale (CTG) pour 5 ans. Ce projet couvre divers domaines comme la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et l'habitat, l'accès aux droits, la santé et la mobilité. Un diagnostic a permis de définir les premiers enjeux, axes et pistes d'actions prioritaires pour notre territoire. Depuis septembre 2023, les partenaires ont pu se réunir à travers différents temps d'échanges et de travail, dont 2 « p'tit déj' des partenaires ». L'occasion pour les participants de présenter leurs domaines d'intervention, d'enrichir leur réseau et de réfléchir ensemble à des pistes d'actions communes, visant à répondre au mieux aux besoins des habitants. Des groupes de travail ont été mis en place pour concrétiser les actions identifiées.



jeudi 9 novembre 2023

ECONOMIE/CLUB D'ENTREPRISES



Lancement du 1er club d'entreprises de la Lomagne

La Communauté de communes, en collaboration avec les chambres consulaires du Tarn-et-Garonne (Chambre de Commerce et de l'Industrie et Chambre de Métiers et de l'Artisanat), a lancé en juin 2023 le premier club d'entreprises du territoire. La première réunion s'est tenue mercredi 21 juin 2023 à 19h dans nos locaux, en présence de Bernard Salomon, Président de la Communauté de communes, et de Roland Delzers, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et dirigeant de Zordan Constructions, qui a partagé son expérience positive du Club sur le territoire des Deux Rives. Une trentaine de chefs d'entreprises locaux étaient également présents, confirmant l'intérêt de la mise en réseau des entreprises du territoire.

Lors de la seconde réunion, les chefs d'entreprises ont eu le privilège de découvrir l'entreprise "Les Jardins du Midi", du secteur agroalimentaire implantée sur le territoire depuis près de 100 ans. Basée à Sérignac, cette entreprise emploie plus de 120 personnes à ce jour.

Un troisième événement a été organisé à la conserverie Micouleau, entreprise familiale et reconnue à Beaumont-de-Lomagne. La visite s'est poursuivie par un atelier sur la « marque employeur » et s'est terminée par un pot de l'amitié. L'occasion pour les membres de découvrir les entreprises du territoire et de partager leurs expériences.



mercredi 21 juin 2023

PETITE ENFANCE/ CREATION D'UN POLE PETITE ENFANCE



Opération de démolition et désamiantage de l'ancienne piscine communale à Beaumont-de-Lomagne

Entre septembre et novembre 2023, la Communauté de communes a entrepris une opération de démolition et de désamiantage de l'ancienne piscine communale. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet ambitieux visant à revaloriser cette friche en y construisant un nouveau Pôle petite enfance, prévu pour l'horizon 2026.

Avec la démolition désormais achevée, la Communauté de communes se tourne vers la prochaine phase de construction. L'architecte retenu, Aquilino TORRAO, est chargé d'élaborer le projet qui transformera cet espace en un véritable lieu de vie accueillant pour les jeunes enfants du territoire.



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Concertation Publique sur Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

En septembre 2023, les élus de la Communauté de communes ont convié les habitants et usagers à échanger sur le projet politique du territoire et son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), à travers un ciné-débat.

Deux séances ont été organisées sur le territoire : la première au centre Culturel de Lavit et la seconde au cinéma de Beaumont de Lomagne.

Suite à la diffusion d'un film humoristique (La glace à la fourme), les personnes présentes ont pu échanger sur les conditions à mettre en place pour assurer l'attractivité et la vitalité de nos villages lomagnols, et cela afin d'alimenter le projet de territoire, socle du futur PLUi.



Septembre 2023

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)



Retour sur les ateliers de concertation

► Une réflexion au contact des habitants pour un projet sur mesure.

Sous l'égide du programme de revitalisation Petites Villes de Demain porté par les deux bourgs centres et la Communauté de communes, un Plan guide de référence des aménagements urbains et des espaces publics a été lancé sur nos deux polarités de Beaumont et de Lavit, en concertation avec les habitants, les commerçants et le tissu associatif.

Il a pour but de sélectionner et de programmer à court et moyen termes les opérations d'aménagement durable qui renforceront l'attrait et amélioreront le cadre de vie des bourgs-centres, au bénéfice des habitants, des touristes et des forces vives du territoire.

Dans ce cadre, la population locale, les artisans, les commerçants et les acteurs associatifs ont été conviés à une concertation publique les 10 et 11 novembre, lors des marchés locaux, afin de contribuer aux orientations présentées.

Un stand « Estafette » a offert un cadre aux participants pour exprimer leur avis sur diverses variantes d'aménagement des bourgs, ainsi que pour proposer d'autres idées visant à améliorer le cadre de vie et les mobilités. En parallèle, un travail de projection a été réalisé avec les élèves des classes de CM1- CM2, qui représentent les futures générations. Leurs contributions soulignent un désir de voir les cœurs de villes s'animer et s'embellir avec plus de verdure, et devenir des espaces plus paisibles. Ces précieux retours ont permis de finaliser un scénario, prioriser et programmer les projets d'aménagements retenus sur une période de 5 à 15 ans.



10 et 11 novembre 2023

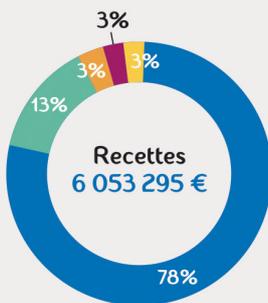
Bilan budgétaire 2023



L'année 2023 a été marquée par plusieurs événements et projets majeurs : les intempéries de juin, la participation au financement du giratoire sur la route d'Auch, les investissements dans la rénovation de la piscine intercommunale, les travaux du nouvel Office de tourisme, la démolition du terrain destiné au futur Pôle petite enfance prévu pour 2026, le financement des travaux d'ingénierie du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ainsi que la poursuite des études et la définition de programmes d'actions pluriannuels pour les aménagements urbains des communes de Lavit-de-Lomagne et Beaumont-de-Lomagne.

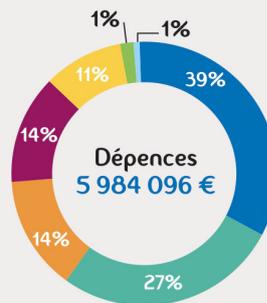
		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct Invest	6 053 295€ 1 196 418€	5 984 096€ 1 922 842€
Reports de l'exercice 2022	Fonct Invest	854 859€ 220 106€	0€ 0€
Total exercice (réalisations + reports)		8 324 680€	7 906 939€
Résultat de clôture de l'exercice		471 741€	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	1 837 126€	1 118 490€
Totaux cumulés		10 161 806€	9 025 430€
Résultat financier définitif		1 136 376€	

Recettes et Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits des services
- Autres recettes réelles
- Recettes d'ordre
- Produits des cessions



Dépenses de fonctionnement

- Autres dépenses réelles
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Charges générales
- Dépenses d'ordre
- Charges gestion courante
- Intérêts d'emprunts

Focus sur les coûts de fonctionnement 2023 des nouvelles compétences communautaires intégrées au 1er janvier 2022 :

► Prise en charge des contributions des communes au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : **213 660 €**

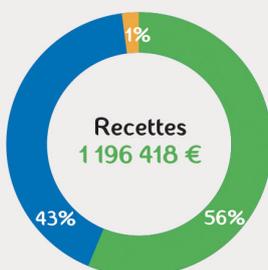
► Piscine intercommunale située sur la base de loisirs de Beaumont (hors investissement) : **115 072 €**

► Création d'une France Services : **86 227 €**

► Médiathèque intercommunale située à Beaumont : **83 000 €**

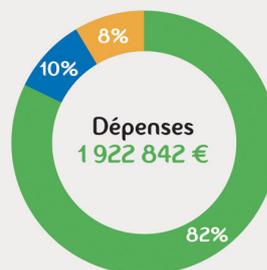
► Financement du Point Information Jeunesse : **21 000 €**

Recettes et Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement

- Recettes d'ordre
- Dotations et subventions
- Autres recettes réelles



Dépenses d'investissement

- Dépenses d'équipement
- Remboursement du capital
- Dépenses d'ordre
- Autres dépenses réelles :



Capacité de désendettement
2,62 ans

Le niveau d'endettement de la Communauté de communes est modeste.



Autofinancement de collectivité
390 979 €

La Communauté de communes maintient en 2023 un autofinancement (capacité à financer son activité et ses investissements à l'aide de ses propres moyens financiers) raisonnable.

Budget 2024

Le budget primitif 2024 de la Communauté de communes s'équilibre en dépenses et en recettes à 11 967 880 € dont 4 816 287 € en fonctionnement et 7 151 593 € en investissement

Les taux d'imposition 2024 votés par le Conseil communautaire de la Communauté de communes :

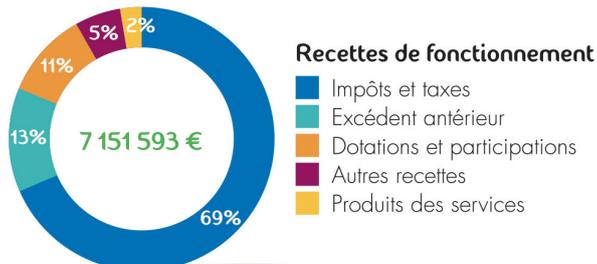
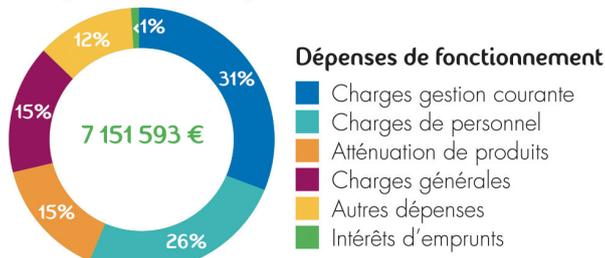
- › Taux de la Taxe d'Habitation Additionnelle (THA) : **9,49 %**
- › Taux du Foncier Bâti (TFB) : **6,86 %**
- › Taux du Foncier Non Bâti (TFNB) : **13,28 %**
- › Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **27,85 %**
- › Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : **15,70 %**

Les principaux investissements programmés en 2024

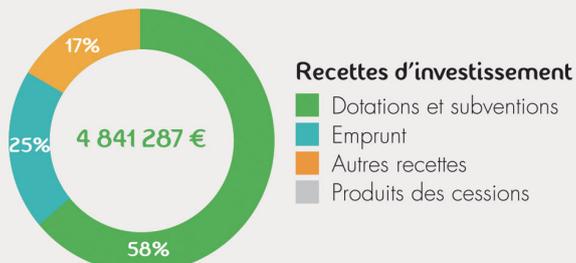
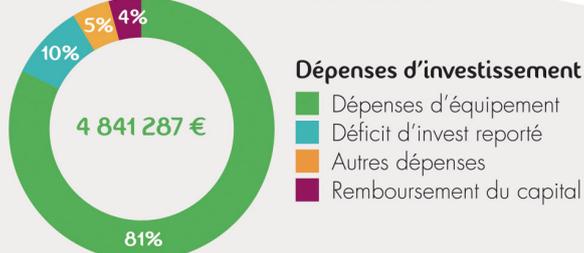
- › Travaux sur voirie et équipements techniques
- › Étude pour l'anticipation de la prise de compétence en eau et assainissement
- › Fin des travaux du nouvel Office de Tourisme intercommunal
- › Versement d'un fonds de concours à la commune de Beaumont-de-Lomagne pour la Maison Fermat
- › Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- › Investissement sur les zones d'activité (modification de l'éclairage en LED, réserve foncière, optimisation des zones, etc.)
- › Acquisition de bâtiments ou terrains (veille foncière, anticipation de la raréfaction du foncier et projets à venir)
- › Aides aux travaux – OPAH Aide à la rénovation des façades
- › Construction d'un Pôle petite enfance (étude et conception du projet)
- › Communication et signalétique sur les équipements publics
- › Ingénierie du programme Petites Villes de Demain
- › Aides aux entreprises et commerces
- › Investissement sur la piscine intercommunale
- › Travaux sur les bâtiments de l'intercommunalité

L'ESSENTIEL DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

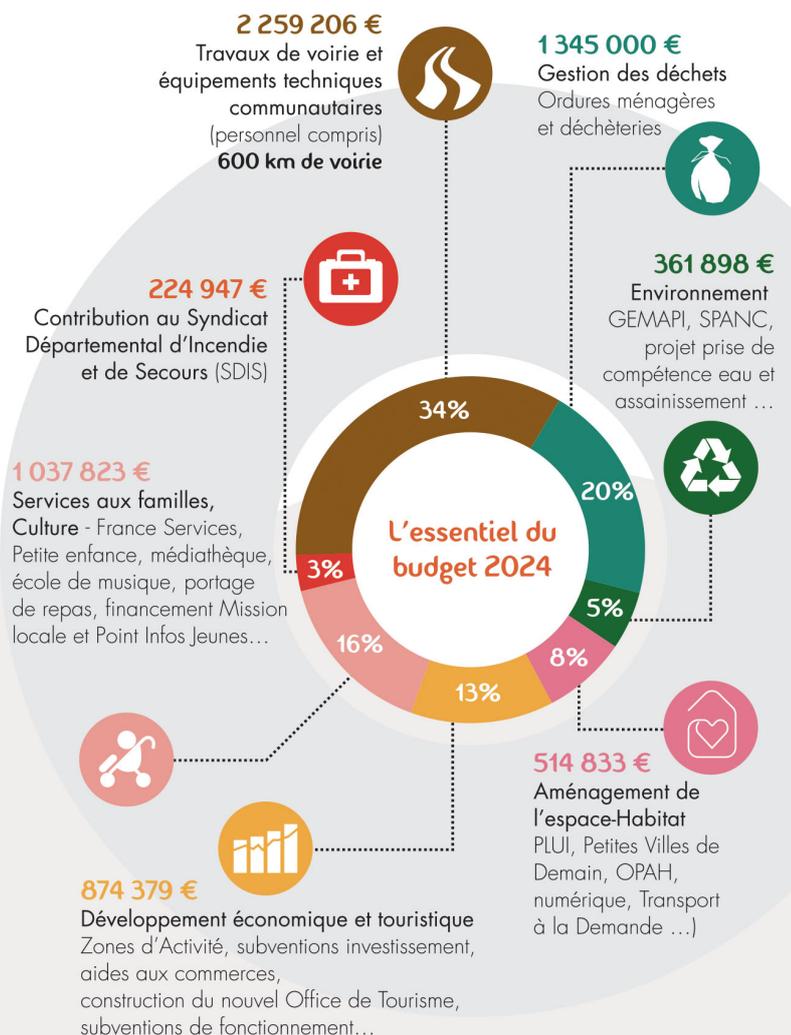
La répartition des dépenses et recettes de fonctionnement 2024



La répartition des dépenses et recettes d'investissement 2024



LES PRINCIPALES DÉPENSES 2024 PAR GRANDS DOMAINES DE COMPÉTENCE



Services Publics

France Services & permanences
Emploi & insertion

Cela fait bientôt deux ans que la France Services Lomagne a ouvert ses portes à Beaumont-de-Lomagne, au sein de la Communauté de communes. Depuis l'ouverture, nos deux conseillers Leslie et José-Paul ont traité plus de 6 100 démarches.



A VOS CÔTÉS DANS TOUTES LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET NUMÉRIQUES

France services : pour quels services ?

Création d'une adresse mail, pré-demande d'une pièce d'identité, déclaration d'impôts, demande d'allocation, de retraite, de carte grise... De nombreuses démarches administratives se font derrière un écran. Ces démarches, bien qu'elles soient indispensables, ne sont pas toujours simples à réaliser seul. Leslie et José-Paul sont là pour vous accompagner !

FRANCE SERVICES : LES SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS GRÂCE À NOS PARTENAIRES



UNE BORNE DE SATISFACTION EST À LA DISPOSITION DES USAGERS, RECUEILLANT DES AVIS QUI SOULIGNENT LA NÉCESSITÉ DE CE SERVICE

« Personnel à l'écoute, réactif, sympathique. »

« Rien à dire, des agents très compétents. »

« Très important d'avoir une France Services en Lomagne et le personnel est très compétent. »

« C'est un service où l'on est très bien accueilli, je le conseille à beaucoup de personnes. »

« Très bon accueil et qualité du service. »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

> Contact CCTLG :

Leslie GRIMAUX et José-Paul BURIDON
05 63 65 34 26 - franceservices@cc-lomagne82.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 14h à 17h
Mardi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h
Mercredi et jeudi : 8h30 à 12h
Vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 17h

ZOOM SUR LES PERMANENCES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Un agent de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de Tarn-et-Garonne assure une permanence hebdomadaire dans les locaux de la Communauté de communes.

Sur rendez-vous : impots.gouv.fr
ou 05 63 65 34 26



MISSION LOCALE POUR L'INSERTION DES JEUNES

La Communauté de communes soutient la Mission Locale (5 169 € versés en 2023) pour aider les jeunes de 16 à 25 ans. 116 jeunes du territoire en contact.

Sur rendez-vous : castelsarrasin@missionlocale82.org
ou 05 31 78 00 00 (taper 2)



Régie de quartiers et de territoire
Montauban Services

PLATEFORME MOBILITÉ 82 MONTAUBAN SERVICES

La Plateforme Mobilité 82 a créé plusieurs actions tel que les dispositifs « Mobiloc », « Coup de pouce mecano », « Kezazcode » et « Parcours Mobilités » afin de favoriser la mobilité des habitants du département.

Sur rendez-vous : mobilite82@montauban-services.org
ou 05 63 65 65 56



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT : LE RÉSEAU AVENIR ACTIFS DÉLIVRE LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP)

Le conseil en évolution professionnelle est un service public gratuit et confidentiel à destination des salariés du secteur privé et des travailleurs indépendants - quel que soit l'âge, le secteur d'activité ou le niveau de qualification.

Sur rendez-vous :
05 63 63 09 58



RÉNOV'OCCITANIE

Afin de bénéficier de conseils gratuits sur toutes vos questions techniques et financières concernant votre projet de rénovation énergétique.

Sur rendez-vous :
05 67 92 82 82



OPAH DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

Des aides financières pour vous aider à réaliser des travaux dans votre logement ou dans des logements locatifs ou vacants. Renseignements et conseils techniques gratuits et sans engagement de votre part auprès d'architectes qualifiés mandatés par la Communauté de communes.

Prenez rendez-vous afin d'étudier votre éligibilité à d'éventuelles aides financières pour réaliser des travaux d'amélioration dans votre logement.

Sur rendez-vous : 07 88 46 98 31 ou 05 61 51 23 10



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN-ET-GARONNE

Accompagnement des dossiers PAC et formations.

36 exploitations accompagnées en 2023

Sophie TUYERES

Sur rendez-vous : 06 08 41 30 62
sophie.tuyeres@agri82.fr

Mobilité

Transport à la Demande (TAD)



CHIFFRES
CLÉS

Transport à la demande
Dépenses 2023 :
14 154 € (dont 70 % de prise en charge par la Région Occitanie)



UNE OFFRE DE TRANSPORT À LA DEMANDE RENOUVELÉE EN 2024

Depuis plus de vingt ans, la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise offre des services de Transport à la Demande (TAD) aux habitants du territoire. La Région Occitanie, en tant qu'autorité organisatrice de droit, délègue à l'intercommunalité la responsabilité de l'organisation et de la mise en place de ces services de transport.

La Convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de TAD, en vigueur depuis janvier 2020, a pris fin le 31 décembre 2023. Il a donc été nécessaire de redéfinir les modalités techniques, tarifaires et financières du service pour se conformer aux nouveaux critères régionaux en vigueur depuis le 1er janvier 2024.

DEUX TYPES DE SERVICES DE TAD POUR UNE MEILLEURE MOBILITÉ

Depuis le 1er avril 2024, deux offres de Transport à la Demande (TAD) sont disponibles sur réservation :

- › Transport à la demande par zone : de chez vous à un point de destination (Beaumont-de-Lomagne ou Lavit),
- › Transport à la demande en ligne virtuelle : d'un point d'arrêt à un point de destination.

Ces services fonctionnent sur réservation :

Pour bénéficier du service aux jours, horaires et tarifs indiqués, il est obligatoire de réserver son trajet auprès de la Centrale de réservation de la Région. Les réservations peuvent être effectuées du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00, et au plus tard, la veille du déplacement avant 16h00.

N° DE RÉSERVATION
0 805 608 100

(service & appel gratuits)

La Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise travaille en partenariat avec la Région Occitanie, autorité compétente en matière de mobilité, afin d'améliorer l'accessibilité des personnes du territoire aux zones d'emplois, commerces, équipements structurants...

La précédente convention de délégation des services de transport à la demande arrivant à son terme en décembre 2023, la Communauté de communes a renouvelé sa convention avec la Région en début d'année 2024.

TARIFICATION

Le tarif est de 1 € par trajet, soit 2€ l'aller-retour (à régler à la montée dans le véhicule)

Ce tarif est préférentiel.

Par conséquent, le titre de transport TAD ne permet pas l'accès au réseau **liO Car** en correspondance.

Bon à savoir

Pour plus d'informations

sur le Transport à la Demande (TAD), veuillez consulter la dernière page de couverture du Lomagne Initiatives ou consulter notre site internet.

› Contact CCLTG :

Céline JOUGLA
05 63 65 34 26
c.jougla@cc-lomagne82.fr



Revitalisation des bourgs-centres

Petites Villes de Demain (PVD) 2021 – 2027
Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
Contrat Bourg-Centre Occitanie

CHIFFRES
CLÉS

Revitalisation bourgs-centres
Dépenses : 188 000 €



Un chef de projet dédié anime ces initiatives partenariales visant à renforcer la reconquête de l'habitat, la dynamisation commerciale et touristique, l'aménagement des espaces publics, l'accès aux équipements et services ainsi que l'amélioration du cadre de vie et des mobilités.

► Contact CCLTG : Mathieu Benoit
05 63 65 69 19 - m.benoit@cc-lomagne82.fr

REVITALISER LES BOURGS CENTRES DE BEAUMONT-DE-LOMAGNE ET DE LAVIT-DE-LOMAGNE, AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La Communauté de communes pilote le programme Petites Villes de Demain (PVD) aux côtés des communes de Beaumont et de Lavit ainsi que des forces vives du territoire. Chacune de ces deux polarités est signataire d'un contrat Bourg-Centre Occitanie. La commune de Beaumont bénéficie déjà de ce dispositif depuis 2018, et Lavit depuis le 7 juillet 2023.

Une étude largement concertée a été menée pour améliorer l'attrait et le cadre de vie des deux polarités sous la forme d'un Plan Guide de Référence des espaces publics et aménagements urbains prioritaires.

Ce Plan Guide des aménagements urbains et des espaces publics a été élaboré sur la base d'une démarche participative impliquant les habitants, les commerçants et le tissu associatif et scolaire local. Grâce à cet éclairage, les élus locaux de Beaumont et de Lavit ont pu concevoir un programme d'aménagement cohérent et impactant sur 5 à 10 ans. Ce programme met l'accent sur la promotion des mobilités douces tout en augmentant les capacités de stationnement, afin de dynamiser les flux et l'activité au sein des cœurs de bourgs pacifiés et renaturés. Les premières réalisations concrètes sont déjà en cours cette année, avec la réfection de la rue Despeyroux à Beaumont et l'installation d'un terrain de padel à Lavit. Une synthèse des plans guides est disponible en téléchargement sur le site de la Communauté de communes, permettant ainsi à tous de suivre l'évolution des projets et de contribuer à leur mise en œuvre.

UNE DYNAMIQUE S'AMORCE POUR RÉHABILITER LE BÂTI EXISTANT ET CRÉER DES SOLUTIONS D'HABITAT ADAPTÉES AUX BESOINS DE LA POPULATION GRÂCE AU FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS

FONDS D'APPUI POUR DES
TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS



Depuis septembre 2023, la Communauté de communes soutient activement l'étude de faisabilité d'une nouvelle résidence seniors autonomes située en centre-bourg de Beaumont. Portée par la commune de Beaumont, en lien avec l'EHPAD public, cette initiative répond à la volonté de proposer des logements adaptés aux besoins des seniors, tout en étant à proximité des équipements, commerces et services essentiels.

PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR



Villages d'avenir est un programme qui s'adresse aux communes de moins de 3500 habitants. Piloté par l'ANCT dans le cadre du plan France ruralités, il vise à accompagner les plus petites communes dans la réalisation de leurs projets de développement. En décembre 2023, le programme a attribué son label aux trois communes du territoire qui se sont portées candidates, à savoir Gariès, Larrazet et Sérignac. Les communes bénéficieront désormais d'un soutien technique et financier spécifique pour la mise en œuvre de leurs projets de revitalisation.

GRAND PARC
à Lavit-de-Lomagne



PLACE GAMBETTA
à Beaumont-de-Lomagne

Habitat

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
Opération de rénovation des façades

CHIFFRES
CLÉS

Année 3 de l'OPAH 2021-2024
21 logements ont pu bénéficier des aides à la réhabilitation de l'OPAH de la Lomagne.

OPAH 2021-2024

Sur la troisième année de l'OPAH 2021-2024, ce ne sont pas moins de 21 logements (20 en propriétaires occupants et 1 en propriétaire bailleur) qui ont pu bénéficier d'une aide financière à destination des propriétaires occupants ou bailleurs.

QU'EST-CE QU'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat consiste à améliorer la qualité et le confort des logements en incitant les propriétaires à réaliser des travaux dans leur logement. Depuis plusieurs années, la Communauté de communes accompagne les propriétaires (occupants ou bailleurs) du territoire dans la réalisation de leurs travaux.



› Être mieux chauffé ?



› Rénover votre logement ?



› Anticiper pour bien vieillir chez vous ?



› Adapter votre logement à votre handicap ?



› Rénover les parties communes de votre copropriété ?

Vous pouvez avoir recours à des conseils et aides spécifiques si vous répondez aux critères d'éligibilité de cette opération programmée.

Thématiques :

- › Lutte contre l'habitat indigne
- › Lutte contre la vacance et l'habitat dégradé
- › Précarité énergétique
- › Adaptation du logement au vieillissement des occupants

L'OPAH a pour objectif principal d'améliorer le confort des logements, qu'ils soient loués ou occupés par leurs propriétaires. Elle facilite la remise sur le marché de logements abandonnés en raison de leur vétusté, répondant ainsi à la demande de logements locaux.

Ce type d'opération peut transformer en profondeur l'image de nos communes, en soutenant l'amélioration des immeubles d'habitation et en valorisant les espaces publics et le patrimoine. Elle contribue également à la dynamisation sociale des communes en attirant de nouveaux ménages et des personnes âgées souhaitant se rapprocher des services disponibles en centre-bourg.

Poursuite de l'opération façades

Embellir les façades, tel est l'objectif de l'opération façades initiée par la Communauté de communes avec le soutien de la Région Occitanie et les communes bourgs-centres de Beaumont-de-Lomagne et de Lavit-de-Lomagne. En conjuguant plus-value du patrimoine privé et réhabilitation du centre ancien, les ravalements de façades améliorent le cadre de vie et le paysage urbain, tout en rehaussant l'image de la commune dans son ensemble.

Permanences les jeudis de 14h à 17h à la Communauté de communes sur rendez-vous
Contact OPAH & Programme façades

Contact CABINET ISSOT-RIERA :
07 88 46 98 31 - 05 61 51 23 10 - issot.riera@orange.fr

Contact CCLTG : Céline JOUGLA
05 63 65 34 26 - c.jougla@cc-lomagne82.fr

Gratuit
Sans engagement



Rénov'occitanie
Ma rénovation énergétique

Guichet Rénov'Occitanie

Le Guichet'Rénov offre son soutien aux habitants désireux de rénover, de mieux chauffer et d'isoler leurs logements. Ce service propose des conseils gratuits ainsi que des solutions de financement..

Permanences deux vendredis matin
par mois à la Communauté de communes

Sur rendez-vous

Contact : 05 67 92 82 82
renovoccitanie.caue@ledepartement82.fr

› Contact CCLTG : Céline JOUGLA
05 63 65 34 26 - c.jougla@cc-lomagne82.fr

Commerce & Artisanat

L'actualité éco & festive
de vos commerces

Argile et sens

DYNAMISER LES CŒURS DE VILLE BEAUMONTOIS ET LAVITTOIS

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la Communauté de communes poursuit ses actions pour dynamiser les cœurs de bourgs beaumontois et lavittois aux côtés de Vis ta Lomagne : soutien aux animations commerciales & communication, carte de fidélité, chèque cadeaux, aides aux commerces, ateliers numériques, cofinancement du poste de manager de commerce...

ici on accepte les chèques
cadeaux Vis Ta Lomagne.



Particuliers,
entreprises, associations
Offrez des
chèques cadeaux !

CHIFFRES CLÉS

- Financement par la Communauté de communes du poste de manager de commerce à hauteur de 23 heures par semaine
- Financements des animations et actions commerciales : 8000€

5 marchés gourmands nocturnes

► Beaumont : les jeudis

- 4 juillet : animé par Marc Michel
- 18 juillet : animé par Henri Belloc
- 1er août : animé par Podium Lefleo

► Lavit : les jeudis

- 11 juillet : animé par le groupe 80's Wave
- 22 août : animé par l'orchestre Hugues Lamagat

Foir'Expo 2024, 64ème édition

- Beaumont : 6, 7 et 8 septembre
- Comice agricole
- Expo commerciale, artisanale et agricole
- Marché gourmand
- Animations pour petits et grands
- Soirée spectacle

Semaines commerciales avec la carte fidélité

- A l'automne 2024 et printemps 2025

Animations de Noël

- Marché de Noël : 1er décembre
- Animations commerciales en décembre

Animations Vis Ta Lomagne 2024

 Solidaire
avec ma terre,
je viens avec
mes couverts



Bilan des actions commerciales 2023 Vis Ta Lomagne

- Chèques cadeaux : 54 310 € de chèques émis par Vis Ta Lomagne utilisés dans les commerces participants.
- Carte de fidélité : 1 315 006 € de chiffre d'affaires
- 2 semaines commerciales : avril et novembre
- Soutien aux animations de Vis Ta Lomagne - Plan média 100% radio
- 3 ateliers numériques : boutiques sur Google my business et Instagram, marques et labels...



PLAN D'AIDE AU COMMERCE TERRITORIAL (PACTE) 2023

Un dispositif d'aides au commerce renforcé

La Communauté de communes octroie des aides directes pour la création, la modernisation, le transfert et/ou la reprise de points de vente sur le territoire.

Le nouveau dispositif PACTe révisé en juin 2023 vient renforcer le dispositif des aides à l'installation/modernisation et au développement de locaux commerciaux sur les secteurs stratégiques.

Bilan 2023 : année de transition Commerces bénéficiaires du PACTe 1 (2023)

LA FLEUR LOMAGNOLE

Marianne DAUBAS (Lavit) :
achat enseigne du nouveau
point de vente et ameublement
partie espace vente

SAS LES GRAMONTINES

Fabrice CARENOU
(Gramont) : acquisition
d'une vitrine de présentation
professionnelle réfrigérée

GABY CHAUSSURES Maria
RAMOS (Beaumont) : acqui-
sition d'une enseigne et travaux
de réfection, revêtement muraux
et acquisition mobilier

OPTIC 2000 Céline JOURDAIN-DUILHE

(Beaumont) : réfection
totale du point de vente

Commerces bénéficiaires du PACTe 2 (2023)

SPA EVEIL DES SENS

Christelle RODRIGUEZ-
CHIAVASSA (Beaumont) :
réfection de l'espace
accueil et vente du
rez-de-chaussée

LE PLUMIER

ARGENTE
Josette FAYARD
(Beaumont) :
transfert du
magasin

LA FERME FLORALE

Coralie LACOSTE
(Larrazet) :
aménagement et
isolation de la
jardinerie

Aide
bonifiée

Contact Vis Ta Lomagne :
Elodie SANCHEZ
05 63 64 51 89
vistalomagne@gmail.com

Contact CCLTG :
Aude DELFAU et Sandrine CHAMPIE
05 63 65 34 26
economie@cc-lomagne82.fr

La Communauté de communes a redéfini son positionnement économique et touristique à l'horizon 2030 à travers un Schéma de Développement Économique et Touristique. Ce dernier résulte d'un long travail de concertation avec les élus locaux pour définir les orientations stratégiques des années à venir en continuité avec les initiatives existantes : l'accompagnement des entrepreneurs dans leurs projets de développement et d'implantation : zones d'activités économiques (ZAE), hôtel d'entreprises, aides à l'immobilier, soutien aux commerçants et artisans, bourse des locaux, Club d'entreprises...

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE (SDET)

ACCOMPAGNEMENT PARCOURS-ENTREPRISE

La Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise vise à réaffirmer son identité rurale, valoriser ses savoir-faire et renforcer les filières structurantes du territoire (alimentation/agriculture, agroalimentaire, action sociale et médico-sociale...).

Cette stratégie repose sur plusieurs axes :



► **La filière agricole** (ail, maraîchage...) à travers la valorisation collective de la production locale (agroalimentaire, négoce, transformation...) et par le développement d'une alimentation de proximité répondant aux besoins alimentaires de la population et des agglomérations voisines.



► **Les nouvelles façons de produire et de consommer** (économie circulaire, économie de la fonctionnalité...).

► **Une campagne de communication mettant en avant les atouts, produits et acteurs du territoire** pour développer la notoriété et l'image du territoire. Cela créera une dynamique propice au développement de nouvelles activités basées sur les spécificités locales (artisanat d'art, loisirs, hébergement, restauration...).



► **Un renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets** et des habitants dans leurs parcours de création d'entreprises et de reconversion.

► **Un accompagnement pour la professionnalisation** de l'offre économique et touristique (formation...).



► **Une montée en compétences du territoire** pour répondre aux évolutions souhaitées du tissu d'entreprises en matière de recrutement.

SOUTIEN À L'IMMOBILIER POUR LES ENTREPRENEURS, UNE OPPORTUNITÉ POUR DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ

La Communauté de communes soutient les projets économiques aux côtés de la Région Occitanie grâce au dispositif d'aide à l'investissement immobilier. En 2024, la CCLTG va réviser son règlement en cohérence avec la nouvelle stratégie économique et les dispositifs de la Région. Les entrepreneurs intéressés peuvent contacter le service économie de la Communauté de communes pour obtenir des informations détaillées sur les critères d'éligibilité et les modalités de demande d'aide.

CLUB D'ENTREPRISES EN LOMAGNE

► Une initiative prometteuse pour le territoire

La Communauté de communes, en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie et La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn-et-Garonne a initié le tout premier Club d'entreprises de la Lomagne. Ce club est destiné à rassembler les entreprises du territoire, tous secteurs d'activités confondus.

► Un outil de développement économique

Le Club d'entreprises de la Lomagne est un outil puissant de développement économique local. En renforçant les liens entre les entreprises et en facilitant l'échange d'informations et de ressources, il contribue à dynamiser le tissu économique du territoire. Cette initiative est une démonstration concrète de l'engagement de la Communauté de communes à soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat local, tout en renforçant la cohésion et la compétitivité du territoire.

Un accompagnement sur mesure

La Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise propose un Parcours-Entreprise à tous les entrepreneurs volontaires, une initiative destinée à soutenir les entrepreneurs à chaque étape de leur projet. Ce dispositif complet vise à fournir un accompagnement personnalisé, du démarrage de l'activité à sa pérennisation et son développement en lien avec le réseau de partenaires (Etat, Région-AD'OCC, Département, PETR Garonne-Quercy-Gascogne, Chambres consulaires.)

Les Étapes du Parcours-Entreprise

► **Diagnostic Initial** : un premier rendez-vous permet d'évaluer votre projet et d'identifier vos besoins spécifiques. Un diagnostic complet est réalisé pour définir les axes prioritaires d'accompagnement.

► **Mise en Réseau** : le dispositif facilite la mise en relation avec d'autres entrepreneurs, grâce au club d'entreprises, partenaires potentiels et acteurs économiques locaux.

► **Recherche de local ou d'implantation sur le territoire** : grâce à notre réseau de partenaires locaux, nous trouvons ensemble l'espace qui correspond le mieux à vos besoins.

► **Aide au Financement** : le Parcours-Entreprise vous aide à identifier les sources de financement adaptées à votre projet, qu'il s'agisse de subventions, de prêts ou d'investissements privés. Vous êtes accompagné dans la constitution de vos dossiers de demande de financement.

► **Formation et Ateliers** : des sessions de formation et des ateliers thématiques sont proposés pour renforcer vos compétences grâce à nos partenariats avec les consulaires : Chambre de Commerce d'Industrie et Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

► Contact CCLTG :

Aude DELFAU et Sandrine CHAMPIE
05 63 65 34 26 - economie@cc-lomagne82.fr

Plus d'info



Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



LE PLUI SE POURSUIT ! CONCRÉTISATION DU PROJET DE TERRITOIRE DANS LE ZONAGE



Après avoir dressé le diagnostic territorial et défini les grandes orientations en matière d'aménagement pour les 10 à 15 prochaines années, la Communauté de communes élabore actuellement, avec les communes et les partenaires, le zonage et le règlement de son futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les habitants peuvent encore faire part de leurs suggestions dans le cadre de la concertation publique et pourront de nouveau s'exprimer lors de l'enquête publique qui sera organisée en 2025.



Dans quelques mois, il sera proposé au Conseil Communautaire d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). L'arrêt marquera une étape importante puisqu'elle ouvrira une période de consultation durant laquelle les partenaires et acteurs du territoire (Etat, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, Architecte des Bâtiments de France...) puis la population pourront donner leur avis sur ce projet, avant que le PLUi ne soit définitivement approuvé.

Se doter d'un outil comme le PLUi est important pour permettre au territoire de définir et défendre une stratégie d'aménagement cohérente et globale, de soutenir le développement et la revitalisation de ses bourgs et de ses villages (enjeux de maintien des écoles, des commerces...),

de préserver ses zones humides et ses haies (enjeux de lutte contre l'érosion des sols et de préservation de la biodiversité...) ou encore de préserver ses paysages et de valoriser son patrimoine (enjeux de qualité de vie et d'attractivité touristique...).

La dimension intercommunale de ce document d'urbanisme offre effectivement la possibilité de traiter les enjeux territoriaux et environnementaux à la bonne échelle. En outre, elle permet de doter toutes les communes d'un document d'urbanisme et donc de clarifier la constructibilité sans dépendre du Règlement National de l'Urbanisme. En effet, actuellement, seules 7 communes sur 31 sont dotées d'un document d'urbanisme et une déclinaison communale des objectifs en matière de sobriété foncière (qui sont issus de la Loi Climat & Résilience de 2021) bloquerait de nombreux villages qui, individuellement, ne pourraient prétendre à mobiliser de nouveaux terrains constructibles.

Au-delà du projet de territoire qu'il exprime, le PLUi est un document d'urbanisme qui régit le droit des sols et les possibilités de construction. Concrètement, le PLUi va traduire les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans un règlement qui sera opposable aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) et qui se formalisera sous forme cartographique et écrite :

Les cartes délimiteront les zones agricoles (A), naturelles (N), urbaines (U) et à urbaniser (AU) et identifieront également des éléments du patrimoine bâti ou naturel à protéger, des emplacements réservés pour élargir des voies ou implanter de nouveaux équipements...

Le règlement écrit précisera ce qui est autorisé et interdit de construire dans chacune de ces zones (les destinations des sols) ainsi que les formes urbaines admises (hauteur, implantation des constructions...).

Avec le PLUi, les limites des zones constructibles seront claires et les règles adaptées au territoire de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, ce qui n'est pas vraiment le cas dans les 24 communes actuellement soumises au Règlement National de l'Urbanisme (RNU). Par ailleurs, le PLUi sera enrichi d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui compléteront le règlement. Des OAP sectorielles préciseront les conditions d'aménagement des bourgs et d'urbanisation des secteurs de développement. Des OAP thématiques serviront de guides pour des bonnes pratiques en matière d'architecture, de gestion des eaux pluviales ou encore d'énergie.



2 Réunions publiques pour présenter le zonage et le règlement

En septembre 2024, deux réunions publiques seront organisées, à Beaumont-de-Lomagne et à Lavit, pour présenter le projet de zonage et de règlement et pour recueillir l'avis et les suggestions des habitants.

Les autres moyens de concertation

Durant toute la procédure d'élaboration du PLUi, vous pouvez exprimer vos observations et suggestions :

- › dans les registres de concertation présents dans chacune des 31 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté de communes.
- › Par courrier à l'attention du Président de la Communauté de communes à l'adresse : 413, rue d'Esparsac 82500 Beaumont-de-Lomagne.

LE PLUI, UNE BOITE À OUTILS AU SERVICE DU TERRITOIRE

À travers des différents dispositifs réglementaires qu'il mobilise, le PLUi permet de répondre à de nombreux enjeux en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et aussi de transition énergétique et écologique. Petit tour d'horizon de ces outils pour mieux comprendre la portée de ce document...

Où construire demain ?

Le PLUi identifie deux principaux types de zones constructibles :

- › Les zones dites « urbaines » (U) qui correspondent aux secteurs déjà bâtis et qui distinguent des règles différentes et adaptées à chaque espace : zones urbaines de centres-bourgs, zones urbaines pour les espaces à dominante pavillonnaire et zones urbaines pour les hameaux les plus importants. Par ailleurs, certaines zones sont dédiées aux activités économiques ou aux équipements.
- › Les zones dites « à urbaniser » (AU) qui couvrent des espaces actuellement non bâtis mais qui pourront être urbanisés, en respectant certains principes d'aménagement.

En dehors de ces zones U et AU, c'est-à-dire dans les zones agricoles (A) et naturelles (N), la constructibilité est extrêmement limitée (ex : constructions à vocation agricole, extensions des habitations existantes, annexes, etc.) et la probabilité que ces espaces soient rendus constructibles à court ou long terme est très faible.



Plusieurs centaines de bâtiments ou édifices remarquables ont été recensés afin d'être protégés. Il s'agit notamment de pigeonniers, de fermes Lomagnoles, de lavoirs... Leur protection se justifie par la nécessité de préserver le patrimoine (facteur d'attractivité résidentielle et touristique, de cohésion sociale et territoriale) mais n'empêchera pas leur valorisation. En revanche, ces éléments ne devront pas être dénaturés et leur démolition sera soumise à autorisation.

Par ailleurs, afin de limiter la consommation d'espace par l'urbanisation et de répondre aux besoins en logements (notamment des exploitants et salariés agricoles), le PLUi peut identifier des anciens bâtiments agricoles qui ne sont plus adaptés à leur usage initial et qui pourront être transformés en habitations ou en locaux artisanaux. Pour pouvoir réaliser ces changements de destination, certaines conditions doivent toutefois être réunies : desserte par une voirie, par le réseau d'eau potable, surface minimale...

INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Pour toute autorisation d'urbanisme, merci de vous adresser à la mairie de la commune concernée par le lieu des travaux. Les mairies restent les interlocuteurs privilégiés des pétitionnaires.

- › Depuis le 01/01/2018, la Communauté de communes Bastides de Lomagne instruit les autorisations d'urbanisme des 7 communes dotées d'un document d'urbanisme : Beaumont (PLU), Belbèze-en-Lomagne, Faudoas, Lamothe-Cumont, Larrazet, Lavit et Sérignac (cartes communales).

› Communauté de Communes Bastides de Lomagne
Tél. : 05 62 06 84 67

Le PLUi n'intervient pas uniquement sur les espaces bâtis et sur le sujet de la constructibilité.

Ce document d'urbanisme a aussi un rôle en matière de préservation de la biodiversité et de protection de l'environnement. A ce titre, il identifie plusieurs espaces à protéger strictement de l'urbanisation ou de toute destruction :

Pourquoi protéger les haies et les zones humides ?

- › Les cours d'eau sont protégés dans une épaisseur de 20 mètres de part et d'autre afin de leur permettre d'évoluer librement et de préserver leurs ripisylves (linéaires boisés qui courent le long des rivières et ruisseaux).

- › De nombreuses zones humides sont aussi protégées pour plusieurs raisons : elles alimentent les nappes phréatiques, elles jouent un rôle d'éponge en permettant de retarder les épisodes de sécheresses et en régulant les crues, elles abritent une biodiversité riche...

- › Enfin, le PLUi protégera des haies (qui ont progressivement disparues ces dernières décennies) et dont le maintien est crucial pour lutter contre l'érosion des sols agricoles, en plus d'être des composantes majeures en matière de continuités écologiques.

Comment protéger et valoriser le patrimoine bâti ?

- › Les 24 communes restantes sont au RNU (Règlement National d'Urbanisme) et restent instruites par les services de l'Etat (DDT).

› Direction Départementale
des Territoires (DDT)
Tél. : 05 63 32 71 90

Environnement, Eau, Energie

Assainissement Non Collectif
Gestion des Rivières (GEMAPI)
Réduction des énergies

CHIFFRES
CLÉS

4811 contrôles depuis 2011
dont 152 contrôles et diagnostics
en 2023



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis 2011, la Communauté de communes gère le Service Public d'Assainissement Non Collectif, qui réalise le diagnostic de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif. En 2023, ce service, confié à la SAUR, a été renouvelé pour une période de quatre ans.

! > Il est impératif de contacter la SAUR avant de démarrer tout projet de travaux et avant de remblayer votre installation, afin d'obtenir les conformités requises.

Construction ou Réhabilitation

Contrôle de vos installations individuelles
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) délégué à la SAUR

Implantation

> la vérification du contrôle de conception
coût 108 € TTC facturé par la SAUR - 37
contrôles de conception en 2023

Réalisation

> la vérification du contrôle de bonne
exécution : coût 135 € TTC facturé par la SAUR
27 contrôles de bonne exécution en 2023

Vente

> Lors de la vente d'une maison d'habitation
il est obligatoire de réaliser un diagnostic :
coût 164 € TTC facturé par la Communauté
de communes. 25 ventes en 2023.

Installations existantes

**Contrôle de bon fonctionnement
de vos installations individuelles**

La Communauté de communes réalise tous les 8 ans l'ensemble des contrôles périodiques de bon fonctionnement d'une installation existante sur les 31 communes.

> La vérification périodique du bon fonctionnement des installations existantes : **coût 92 € TTC** facturé par la SAUR. 63 contrôles de bon fonctionnement d'installation existantes ont eu lieu en 2023.

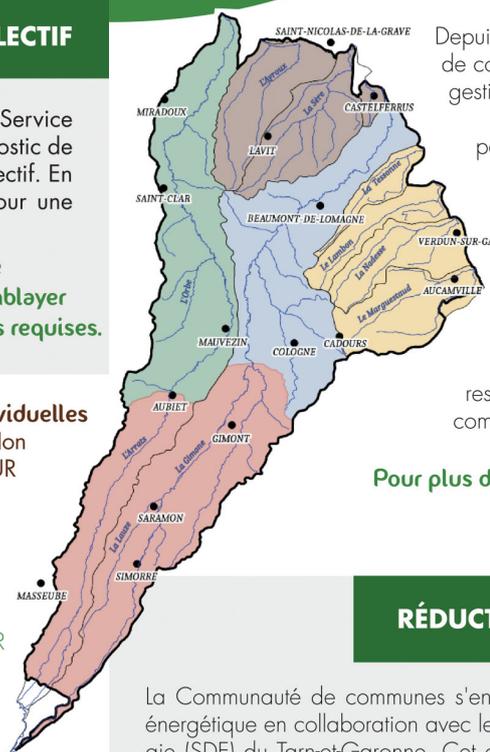
Les propriétaires des habitations concernées recevront un avis de passage de la SAUR. Merci de réserver le meilleur accueil à sa technicienne.

! Dans un souci environnemental, la réalisation de travaux de mise aux normes de votre assainissement non collectif s'impose. L'usager s'expose à des pénalités financières, mises en demeure et poursuites, pour absence ou mauvais fonctionnement d'une installation d'Assainissement Non Collectif.

> **Contact SAUR** : Lucie CAMPERGUE et Majorie ARNAL
06 62 98 78 90 - lucie.campergue@saur.com
ou marjorie.arnal@saur.com

> **Contact CLUTG** : Patrice CASTEBRUNET
05 63 65 34 26 - servicetechnique@cc-lomagne82.fr

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)



Depuis janvier 2020, la Communauté de communes adhère au Syndicat de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) pour l'exercice de la partie de la compétence GEMAPI relative à l'aménagement des bassins versants, l'entretien, la restauration et la gestion des milieux aquatiques et des zones humides de son territoire. La partie «protection des zones habitées contre les inondations» de la GEMAPI restant à ce jour dans le champ de compétences de la Communauté de communes.

Pour plus d'informations : www.sygral.fr

RÉDUCTIONS DES ÉNERGIES

La Communauté de communes s'engage en faveur de la transition énergétique en collaboration avec le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) du Tarn-et-Garonne. Cet engagement se manifeste par la mise en place de solutions économes en énergie dans les bâtiments communautaires, les groupements d'achats de granulés, ainsi que par la rénovation de l'éclairage public dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE). La rénovation de la ZAE de Bordevielle a été achevée en juin 2023, et celle des trois autres ZAE est prévue pour juin 2024.

APPROVISIONNEMENT EN EAU RETENUES INDIVIDUELLES OU SEMI COLLECTIVES ET IRRIGATION DE TERRES AGRICOLES

L'aggravation du déficit en eau due aux évolutions climatiques impose des contraintes croissantes à tous les usagers et affecte gravement le milieu aquatique. Cette tendance se traduit par des restrictions de plus en plus sévères, en particulier pour le secteur agricole.

Dans ce contexte, le syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement, mandaté par le Conseil Départemental et les Communautés de communes, est chargé de mettre en œuvre un dispositif de sécurisation de la ressource en eau. Le dispositif vise à constituer ou reconstituer des stocks d'eau pouvant atteindre jusqu'à 40 000 m³ par exploitation, par des opérations de curage, réaffectation, agrandissement ou création de retenues. Ces retenues permettront de substituer les volumes d'eau prélevés durant l'étiage dans les cours d'eau non réalimentés ou leurs nappes d'accompagnement.

Les réserves d'eau ainsi créées ou reconstituées pourront être remplies hors période d'étiage, garantissant une disponibilité plus constante de la ressource pour l'irrigation durant les périodes d'étiage. Cela permettra également de préserver les cours d'eau, dans l'intérêt général.

Contact Tarn-et-Garonne Aménagement :
05 67 05 52 00 - contact@numerique.fr

Environnement

Déchets ménagers et occasionnels

Smeecom
moyenne Garonne
**JETONS MOINS
TRIONS MIEUX**

CHIFFRES
CLÉS DE NOTRE
TERRITOIRE

- › 222 kg d'ordures ménagères résiduelles enfouies par habitant et par an.
- › 58 kg d'emballages recyclables triés par habitant et par an.
- › 36 kg de verre et 6 kg de papiers recyclés par habitant et par an.
- › 1783 tonnes de déchets déposés en déchèterie (hors gravats), soit 177 kg par habitant par an.

La participation de la Communauté de communes au SMEEOM - moyenne Garonne (Service de collecte et de déchèteries) en 2024 s'élève à 1 344 163 €, ce qui équivaut à 134 € par habitant, par an.

VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES SONT UNE RESSOURCE !

2024 marque un tournant dans la manière dont nous gérons nos déchets alimentaires

Jetés avec les ordures ménagères, les déchets alimentaires sont collectés puis transportés jusqu'au centre de stockage de Montech où ils sont enfouis. Quand on sait que les déchets alimentaires sont composés à 80% d'eau et qu'au lieu d'être enfouis, ces déchets peuvent être transformés en biogaz (par méthanisation) ou mieux encore, en compost, on comprend mieux les enjeux environnementaux et économiques de cette loi. Changer de comportement et inscrire ce nouveau tri dans les habitudes de tous prendra du temps et demandera un accompagnement fort de notre part.

Pour accompagner cette transition, nous proposons aux habitants possédant un jardin une assistance dans la mise en œuvre du compostage domestique. Chaque foyer recevra gratuitement un kit de compostage, accompagné d'une formation aux bonnes pratiques du compostage.

Pour les habitants ne possédant pas de jardin, deux solutions sont en cours de déploiement :

- › création de sites de compostage partagés.
- › mise en place de points d'apport volontaire (PAV) dans lesquels vous pourrez déposer vos déchets alimentaires. Ces derniers seront collectés par le SMEEOM et valorisés en biogaz dans le méthaniseur de Le Pin.

En généralisant le tri à la source des déchets alimentaires à partir du 1er janvier 2024, la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire), nous donne la formidable opportunité de détourner de la poubelle grise nos déchets alimentaires soit potentiellement 900 tonnes d'ordures ménagères sur le territoire de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.



Site de compostage de Belbèze-en-Lomagne

Les déchèteries sont accessibles aux particuliers et aux professionnels du territoire, sous réserve de l'obtention d'un QR code d'accès disponible sur le site www.smeecom-moyenne-garonne.fr. Elles offrent la possibilité d'éliminer et de valoriser différents types de déchets, tels que les végétaux, le bois, le mobilier, les gravats, les déchets électriques ou électroniques, les déchets dangereux et les encombrants non valorisables.

VOS DÉCHÈTERIES

› Contact
SMEEOM MOYENNE GARONNE
05 63 29 09 97
contact@smeecom-moyennegaronne.fr
smeecom-moyennegaronne.fr

Tout renseignement

› Déchèterie de
Beaumont-de-Lomagne
ZA de Bordevieille
Tél. : 05 63 29 09 97
› Déchèterie de
Lavit-de-Lomagne
ZA du Coutré
Tél. : 05 63 29 09 97

Déchèteries		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires du 16 septembre au 14 juin							
Beaumont	Matin	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	Après-midi	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
Lavit	Matin	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h
	Après-midi	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	Fermé
Horaires du 15 juin au 15 septembre							
Beaumont	En continu	7h-13h30	7h-13h30	7h-13h30	7h-13h30	7h-13h30	7h-13h30
Lavit	En continu	Fermé	7h-13h30	Fermé	7h-13h30	Fermé	7h-13h30

Fermeture les dimanches et jours fériés ainsi qu'à 12h, les 24 et 31 décembre de chaque année. Dernière entrée 10 minutes avant la fermeture.

Services techniques

Voirie, bâtiments communautaires, brigade verte, sentiers de randonnées, signalisation...

Les services techniques :

16 personnes au quotidien gèrent l'ensemble des compétences du service : entretien de la voirie communautaire, entretien des bâtiments communautaires (maisons de santé, piscine intercommunale, etc.), entretien des espaces verts, des sentiers de randonnées et des cimetières (brigade verte)...

LES MISSIONS DES SERVICES TECHNIQUES

> Entretien de la voirie communautaire :

L'amélioration du réseau de voirie communautaire est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire. Chaque année, la Communauté de communes entreprend un programme visant à rénover et à entretenir les 600 km de routes communales qui lui ont été transférées par ses 31 communes membres. La réfection de la voirie communautaire est réalisée soit en régie, soit par des entreprises extérieures. Les programmes d'entretien sont élaborés par les services techniques de la Communauté de communes en étroite collaboration avec les maires des communes concernées.

> Elaboration d'un programme pluriannuel de voirie :

travaux neufs (renforcement de chaussée, aménagements...), travaux d'entretien (couche de roulement...), ainsi que des travaux exceptionnels incluant l'entretien, la rénovation et la construction d'ouvrages d'art.

> Pose de signalisations verticales et horizontales :

sur les voiries communales.

> Création de voirie :

création de nouvelles routes ou chemins pour desservir des équipements communautaires.

> Maintenance des bâtiments communautaires :

maisons de Santé de Beaumont et Lavit, hôtel d'entreprises, piscine intercommunale, médiathèque, crèche, relais petite enfance, 2 ateliers techniques et le siège de la Communauté de communes.

> Entretien de voirie :

incluant les interventions d'urgence dues aux intempéries comme les affaissements de talus, le rebouchage des trous sur la chaussée, le débouchage et le balayage, ainsi que le fauchage des bas-côtés, le curage des fossés, l'élagage, le nettoyage et le remplacement des panneaux de signalisation.

> Gestion du domaine public :

instruction des demandes de permissions de voirie ou d'autorisation de voirie.

> Entretien des cimetières, des espaces verts et des chemins ruraux - Gestion de la Brigade verte : au service des communes

> Entretien des sentiers de randonnée

GESTION DU DOMAINE PUBLIC : des autorisations nécessaires

Vous souhaitez réaliser des travaux sur la voirie communautaire ou en limite de propriété. Une autorisation est nécessaire. En 2024, l'intercommunalité a instruit 292 permissions de voirie et consultations obligatoires pour des travaux situés sur le domaine public. Pour les différentes autorisations selon le type de travaux, avant d'engager tout travaux, pensez à retirer l'imprimé de demande d'autorisation de voirie en mairie, à la Communauté de communes ou en ligne sur www.malomagne.com

> Contact CCLTG : Patrice CASTEBRUNET

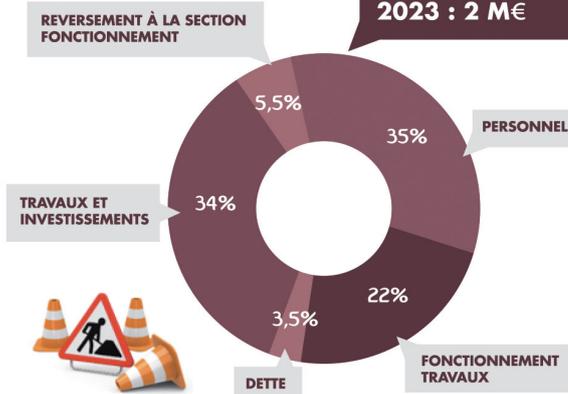
05 63 65 34 26 - servicetechnique@cc-lomagne82.fr



CHIFFRES CLÉS

Dépenses voirie 2023 : 2 M€
600 km de voirie entretenus
Revêtements réalisés en 2023 :
Régie : 165 000 m²

DÉPENSES VOIRIE 2023 : 2 M€



PROGRAMME VOIRIE 2024



Chiffres clés :
Dépenses prévisionnelles
2024 : 2,25 M€

En 2024, la Communauté de communes poursuit ses investissements avec un programme annuel de réfection sur les 662 voiries communales afin de garantir votre confort et votre sécurité.

BUDGET SERVICES TECHNIQUES 2024

Un budget annuel de fonctionnement (personnel compris) 2024 d'environ 1,08 M€.

Un budget annuel d'investissement 2024 d'environ 1,17 M€ : rénovation routes communales, ouvrages d'arts (ponts), signalisation, cale sur route, etc.

SIGNALISATION & SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Chaque année, les services techniques de la Communauté de communes effectuent environ 350 chantiers de signalisation sur le territoire. Parallèlement, les concessionnaires interviennent également pour leurs propres besoins. Il est donc crucial de respecter la signalisation en place et d'ajuster sa vitesse en conséquence lors de ces travaux.

Services techniques Aménagement numérique Incendie et secours

**LES SERVICES TECHNIQUES
PASSENT À L'ÉLECTRIQUE !**

ORAGES ET INTEMPÉRIES DU 20 JUIN 2023



Le 20 juin 2023, une violente tempête a frappé une partie de la Communauté de communes, provoquant d'importants dégâts. Neuf communes ont été touchées, avec 102 voies communales obstruées par des arbres tombés et 23 par des coulées de boue. Les opérations de sécurisation et de nettoyage des voies ont représenté un coût de 90 000 € pour la Communauté de communes, englobant les dépenses liées

au personnel, aux équipements communautaires et à la location de matériel. Ces travaux ont nécessité trois semaines, mobilisant l'ensemble des agents du service technique de la Communauté de communes. Tout le bois récupéré (environ 500 m³) a été broyé et pris en charge par le syndicat départemental des déchets sur sa plate-forme de Nègrepelisse, de même que les branches (environ 1000 m³), qui ont été envoyées à la plateforme d'Auch.

PROGRAMME NATIONAL DE PONTS

Ce programme financé par l'État dans le cadre du Plan de Relance, a pour objectif d'établir un diagnostic de chaque ouvrage d'art concerné et de définir un budget prévisionnel pour d'éventuels travaux à réaliser. Cette étude a été menée à l'automne 2022, portant sur un total de 80 ouvrages ; des anomalies ont été détectées sur 5 d'entre eux. Une expertise complémentaire est prévue dans le courant du 3^e trimestre 2024. En fonction des conclusions de cette expertise, un programme de rénovation sera élaboré.

UNE ÉVOLUTION NOTABLE DANS L'ENTRETIEN DES CIMETIÈRES

Depuis 2022, les municipalités, en collaboration avec la Communauté de communes, ont mis en œuvre des alternatives douces au désherbage des cimetières. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une obligation nationale en matière d'entretien, favorisant une gestion écologique et responsable de l'environnement. Cette transition vers une approche « zéro-phyto » constitue une évolution positive, visant à protéger la santé des usagers et des jardiniers.



En 2023, la Communauté de communes s'est dotée d'un véhicule électrique. Elle a également investi dans une nouvelle tondeuse pour l'entretien des villages qui conventionnent avec le service brigade verte et dans une épareuse neuve pour l'entretien et la sécurité des bords de routes communales qu'elle entretient.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Déploiement de la fibre optique

Grâce au concours de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et des co-financiers du projet (Etat, Région Occitanie, Département de Tarn-et-Garonne), les usagers peuvent désormais bénéficier d'un raccordement gratuit au service. Depuis juin 2023, la fibre optique est disponible sur toutes les communes du territoire de la Lomagne !



Pour souscrire :

1. Vérifier votre éligibilité au service (test sur Octogone Fibre).
2. Dès lors que le foyer est éligible, contacter l'opérateur de votre choix pour souscrire un abonnement (tarif équivalent à l'ADSL) et fixer avec celui-ci une date d'intervention du technicien au domicile pour déployer la fibre jusque dans le logement.

Tarn et Garonne Aménagement :

Hôtel du Département
100 bd Hubert Gouze
82000 Montauban
05 67 05 52 00
www.82numerique.fr



INCENDIE ET SECOURS (SDIS)

Depuis 2022, l'intercommunalité prend en charge les contributions des communes membres au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en lieu et place des communes membres.



Coût SDIS 2023
> 213 660 €

Rappel :

- 18 Urgences et Sapeurs-Pompiers
- 112 Urgences Territoire Européen
- 114 Urgences pour Sourds & Malentendants

Tourisme

Office de Tourisme
de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise
Piscine intercommunale

La Communauté de communes inaugure son tout nouvel Office de Tourisme au cœur de la Maison Fermat à Beaumont. Ce nouveau Pôle d'animation territorial sera une porte d'entrée et de sortie sur le territoire, incitant chacun à venir explorer la beauté de la Lomagne. L'objectif est de proposer une expérience de visite novatrice, accessible à tous les publics, en dévoilant une lecture authentique de la Lomagne.

CRÉATION
DE LA MARQUE
LOMAGNE

Lo
magn
ifique

S'inscrivant dans une logique de marketing territorial, la nouvelle marque Lomagne affiche une identité forte et séduisante qualifiant le territoire :

c'est Lomagifique

Cette marque fait honneur aux richesses du territoire avec un nom facile à retenir qui sonne comme une déclaration d'amour pour valoriser la Lomagne. C'est la continuité du travail graphique réalisé dans le nouvel Office de Tourisme avec une palette illimitée de visuels...

OUVERTURE DU NOUVEL OFFICE DE TOURISME LE 6 JUILLET 2024

Le nouvel Office de Tourisme en qualité de Pôle d'animation territorial offre une diversité de services pour les usagers :

- › Accueil-information-conseil encaissement ventes boutiques & billetterie
- › Boutique et tisanderie durable
- › Espace interactif avec la table numérique qui invite à découvrir en Lomagne, les festivités, les producteurs et restaurants, les événements...
- › Le partage des bons plans
- › Espace wifi avec borne de recharge
- › Centre d'interprétations : tiers-lieu pour animation culturelle, lieu d'exposition du patrimoine et savoir-faire
- › Espace back office privatif espace de travail personnel et stockage
- › Espace enfants

› Contact Office de Tourisme : Anne BILLERES et Carole DURIF
05 63 02 42 32 - tourisme.malomagne.com - contact@malomagagne.com

PISCINE INTERCOMMUNALE À LA BASE DE LOISIRS À BEAUMONT

Infos pratiques

Ouvert de 11h à 19h
Juillet & Août

› Enfants : - 5 ans
Gratuit

› Tarif unique : 3€

› Carte de 10 entrées :
25€

› Tarif groupe :
(+20 pers) 2,50€/pers

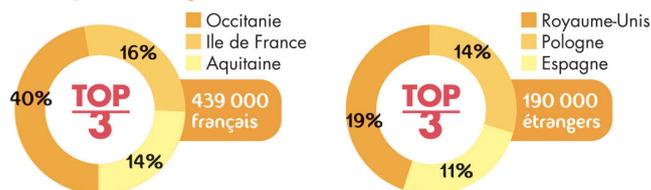
Dès 2023, la gestion de la piscine a été confiée à la Communauté de communes, qui a lancé un programme pluriannuel de rénovations. Durant la période de juillet à fin août 2024, la piscine communautaire sera ouverte au grand public tous les jours, de 11h à 19h. En réponse aux demandes des écoles primaires du territoire de la Lomagne et limitrophes, durant les mois de juin et septembre, les groupes scolaires auront accès gratuitement à la piscine dans le cadre du programme d'apprentissage de la natation scolaire. Ce programme sera encadré par des enseignants, des parents d'élèves ainsi qu'un maître-nageur engagé par la Communauté de communes pour assurer la surveillance pendant les cours.

LES CHIFFRES CLÉS 2023

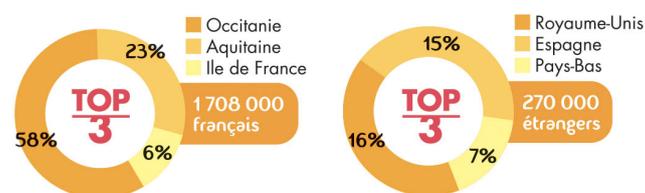
Données produites à partir de l'analyse du déplacement des personnes sur le territoire de la Lomagne via le réseau mobile Orange (flux vision) : nuitées et excursionnistes.

› Nuitées 2023

Total français et étrangers : 629 000 nuitées



› Excursionnistes 2023 : 1 915 000 visiteurs



› Office de Tourisme 2023

Dépenses tourisme 2023 : 141 268 €

- › 4807 visiteurs
- › Produit taxe de séjour 2023 : 25 583€
- › www.tourisme.malomagne.com : 19 530 visiteurs

- › Origine des visiteurs : 76% Occitanie, 7% Nouvelle-Aquitaine, 4% Ile de France



Attention
- Casier : prévoir 1 pièce de 1€
- Accompagnement des enfants de - 12 ans par un adulte.
- Slip de bain obligatoire

Culture

Ecole de Musique



CHIFFRES
CLÉS

Coût compétence Musique
2023 : 128 690 €

Depuis 2017, la Communauté de communes gère l'Ecole de Musique de la Lomagne. Cette compétence communautaire permet de proposer des tarifs attractifs pour favoriser l'accès de tous à l'apprentissage de la musique. Présente à Beaumont et à Lavit, l'Ecole de Musique accueille musiciens en herbe ou confirmés !

UNE ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE À BEAUMONT-DE-LOMAGNE ET À LAVIT-DE-LOMAGNE

- › 2 sites
- › 137 élèves (101 enfants, 3 étudiants, 33 adultes)
- › Interventions scolaires dans 19 classes du territoire : 407 élèves de primaire
- › 10 professeurs, 11 disciplines instrumentales enseignées
- › Ateliers d'Éveil Musical pour GS et CP
- › Ateliers de musique de chambre, d'orchestre et de chorale



RETOUR SUR 2023-2024

L'Ecole de Musique a enregistré 137 inscriptions en septembre 2023 avec un orchestre de 24 élèves, un ensemble de musique de chambre « Croch'Band » de 10 élèves et une chorale de 9 adolescents.

PLUS DE 100 ÉLÈVES RASSEMBLÉS SUR SCÈNE EN MARS 2024

Le 22 mars 2024 à Lavit a eu lieu le grand concert de l'école de musique.

Ce grand rendez-vous annuel permet de présenter l'ensemble des classes instrumentales et des ateliers au public venu en nombre. Ce sont plus de 300 personnes qui sont venues applaudir les élèves et leurs professeurs cette année.



DES ÉLÈVES INVESTIS DANS LES PROJETS DÉPARTEMENTAUX

En 2024, plusieurs élèves ont participé aux 2 grands projets d'orchestres départementaux, dont le but est de rassembler les musiciens du Tarn-et-Garonne dans 2 grands orchestres.

› Stage Orchestre à cordes à Saint-Nicolas-de-la-Grave (82) du 21 au 23 février 2024 : 5 élèves des classes de violon et violoncelle ont participé à ces 3 journées de répétitions ponctuées par un concert de fin de stage.

› Stage Orchestre Départemental d'Harmonie à Arreau (65) du 07 au 12 avril 2024 : 9 élèves des classes de clarinette, flûte traversière et trompette de l'école se sont inscrits. 3 des professeurs étaient présents dans l'équipe d'encadrement. Le stage s'est terminé avec 2 concerts à Caussade et Mas-Grenier.

DES ÉLÈVES INSCRITS AU BREVET MUSICAL DÉPARTEMENTAL

Cet examen de niveau « Fin de Cycle I » est passé devant un jury de professeurs du département et du conservatoire.

Les élèves se déplacent au conservatoire de Montauban ou dans un autre établissement du 82. En mai 2024, ce sont 10 élèves qui ont validé le BMD de Formation Musicale.

1 flûtiste, 3 pianistes, 2 trompettistes et 1 guitariste ont, quant à eux, validé le BMD instrumental.

Rentrée septembre 2024

- › Chorale seule 10-18 ans
- › Orchestre seul
A partir de 120€/an
- › Cours individuel d'instrument + formation musicale
A partir de 330€/an
*Voir conditions et modalités

- › Batterie
- › Violoncelle
- › Saxophone
- › Hautbois
- › Violon
- › Ateliers
- › Trompette
- › Piano
- › Guitare
- › Clarinette
- › Flûte traversière
- Orchestre, musique de chambre, Éveil musical, Chorale

INSCRIPTIONS SUR RENDEZ-VOUS : BEAUMONT ET LAVIT POUR PRÉPARER LA RENTRÉE 2024



- › Réinscriptions du 18 juin au 3 juillet
 - › Nouvelles inscriptions du 3 au 11 septembre
- Pour une nouvelle inscription, vous pouvez prendre contact dès juin.



Chaque cours n'ouvrira que s'il y a un nombre suffisant d'inscription. Parlez-en autour de vous !

› Contact Ecole de Musique : Maud MADELENAT
07 69 76 85 30 - ecoledemusique@cc-lomagne82.fr

Culture

Médiathèque

Depuis janvier 2023, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la médiathèque située à Beaumont-de-Lomagne ont été confiés à la Communauté de communes. Située dans l'ancien hôtel Dubosc, récemment rénové et couvrant 240 m², la médiathèque offre divers services : consultation, accueil et prêt de documents, médiation, animations et formations.

Marion et Véronique vous accueillent et vous guident dans le choix d'une collection de plus de 25 000 documents très variés : romans, romans policiers, albums, documentaires, bandes dessinées, mangas, CD, DVD, revues, et jeux de société pour tous les publics.

La médiathèque offre également un espace ludique pour les plus jeunes, équipé de nombreux jeux et jouets éducatifs et d'imitation, comme des cuisines, des circuits et des maisons de poupées, etc.

Consultez
le site internet

beaumont.bibenligne.fr



Inscription Tarifs :
6€ par famille résident sur le territoire - 10€ par famille extérieure à la CCLTG

RESSOURCES EN LIGNE

- › Vidéo à la demande avec la Médiathèque numérique et les Yeux doc (films documentaires).
- › Presse et magazines avec Toutapprendre.
- › Formation en ligne avec Toutapprendre.
- › Bibliothèque numérique dédiée aux albums jeunesse (pour enfants de 3 à 10 ans).



› **Hors les murs**
1595 visiteurs

› **La crèche, le Relais Petite Enfance, le Lieu d'Accueil Enfants Parents**
480 personnes enfants et adultes accompagnateurs

Marion se déplace dans chacune des structures 1 fois par mois (24 rencontres en 2023). Des activités autour de la lecture, des petits spectacles et des outils pédagogiques sont proposés aux enfants.

› **Le Salon du livre jeunesse du 23 au 25 novembre 2023**
« Des livres et la Terre » 1100 personnes

Organisé avec la Médiathèque de la Communauté de communes en partenariat avec l'Association Socio-Culturelle, le salon a rencontré un franc succès, accueillant plus de 1100 personnes, dont des tout-petits, des écoliers et le grand public ! A la salle des fêtes et au cinéma nous avons proposé des ateliers artistiques, des jeux, des histoires et contes, ainsi que des spectacles de qualité pour les enfants de la petite enfance au cycle 2.



Le succès de cet événement est le fruit d'une collaboration précieuse avec nos partenaires : le lycée de Lesonnac, Fermat Science, les Conteuses de Lomagne, l'association Réel, la librairie « Des livres et vous de Sarrant », ainsi que les 45 bénévoles dévoués.

En 2024, le salon du livre jeunesse se tiendra du 21 au 23 novembre, mettant à l'honneur le thème du roman policier et des enquêtes avec pour slogan « Enquête de livres ». Les scolaires du cycle 3 au lycée auront l'occasion d'y participer, ainsi que le grand public lors de la soirée du jeudi et le samedi.

› **L'accueil du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)**

tous les mercredis de 14h à 16h, une animatrice de Fermat Science accueille 8 enfants pour des activités d'ouverture culturelle et de soutien scolaire dans la salle d'atelier de la médiathèque.

› **L'accueil d'activités de l'Espace de Vie Sociale (EVS)**

L'Espace de Vie Sociale de Fermat Science collabore avec la médiathèque qui met à disposition son lieu pour toute une programmation autour de thématiques variées telles que les loisirs créatifs, les ateliers nature et écologie, les ateliers bien-être, les cafés forums, les créa'loisirs, ainsi que des spectacles ouverts à tous les publics.

› **Le Café littéraire**

Chaque mois, les amis de la médiathèque organisent leur café littéraire à la médiathèque, le mardi de 15h30 à 17h.

› **Contact Médiathèque :** Véronique et Marion
05 82 73 09 03 - mediatheque@cc-lomagne82.fr
Adresse : 3. rue Pierre de Fermat, 82 500 Beaumont-de-Lomagne

UNE FRÉQUENTATION TOUJOURS EN HAUSSE

Avec une fréquentation totale s'élevant à 13 458 visiteurs en 2023, la médiathèque connaît une affluence significative s'expliquant par l'attractivité de la nouvelle médiathèque (accessibilité facilitée, lieu accueillant et agréable, offre renouvelée notamment avec l'arrivée d'un espace Manga et jeux).

Le tout public
10533 entrées

› **Les établissements scolaires de Beaumont**

Les classes des écoles maternelles et élémentaires de Beaumont viennent à la médiathèque à raison de 8 visites par an pour une classe.

Les scolaires > 107 accueils de classes soit 2675 entrées

› **Les établissements scolaires de la Communauté des communes et extérieures.**

Des écoles de la Communauté de communes et extérieur au territoire empruntent des livres (Larrazet, Escazeaux, Garganvillar, Comberouger) via les enseignants.

HORAIRES D'OUVERTURE

› **Mardi : 14h à 18h**
(été 9h à 12h)

› **Mercredi : 9h à 12h30**
et 14h à 18h

Ouvert uniquement le samedi matin lors des vacances scolaires 9h à 12h30

› **Vendredi : 14h à 17h**
(été 9h à 12h)

› **Samedi : 9h à 12h30**
et 14h à 17h

Santé & Services aux familles

Convention Territoriale Globale de services aux familles, Portage de repas Maisons de santé, CPTS



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES



Convention Territoriale Globale de services aux familles
Lomagne Tarn-et-Garonnaise

En mai 2023, la Communauté de communes, ainsi que les communes de Beaumont et Lavit, ont co-signé la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF 82. Cette CTG formalise un projet de territoire axé sur les services aux familles. C'est dans ce cadre que la Communauté de communes a décidé de travailler sur les objectifs suivants :

› **Améliorer la connaissance et la communication** auprès des acteurs du territoire et des habitants sur les services existants pour les familles

› **Promouvoir une prise en charge éducative territoriale**, de la petite enfance à la jeunesse, en favorisant un parcours coordonné de l'enfant, avec le renforcement de l'offre d'accueil petite enfance et le développement de l'accompagnement des jeunes.

› **Travailler sur l'attractivité territoriale médicale et médico-sociale**, et proposer des parcours de prévention santé en partenariat avec les acteurs locaux et les institutions compétentes.

› **Favoriser un maillage territorial équitable** pour l'accès aux services

› **Améliorer l'accès aux droits et aux services** pour les habitants du territoire.

Pour coordonner les réponses à ces objectifs et accompagner la formalisation des politiques **en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse, d'éducation, d'animation de la vie sociale et associative, de parentalité, d'accès aux droits, de santé et de prévention**, la coordination du projet de territoire a été confiée à une chargée de coopération territoriale, recrutée en septembre 2023. Elle travaille en étroite collaboration avec les acteurs de terrain et les institutions compétentes telles que la CAF, la MSA, la CPAM, l'ARS, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, ... afin de proposer des actions et des projets concrets répondant aux besoins des habitants. Des groupes de travail thématiques ont permis de lancer des chantiers effectifs sur les thématiques concernées.



› **Contact CCLTG** : Mélanie FOURAGNAN
05 63 65 34 26
m.fouragnan@cc-lomagne82.fr

PORTAGE DE REPAS

Service essentiel pour permettre le maintien des personnes âgées à domicile, le portage de repas est géré par l'EHPAD public de Beaumont-de-Lomagne, qui a livré 22 909 repas en 2023. Co-financé par la Communauté de communes, ce service de livraison couvre l'ensemble du territoire. Les repas, préparés par les cuisines de l'EHPAD, sont distribués tous les jours en liaison froide, y compris les jours fériés, de 8h à 17h. Ce service de portage de repas à domicile est destiné aux personnes de plus de 60 ans. Les inscriptions se font auprès du Service de portage des repas à domicile, situé au 11 rue Despeyroux à Beaumont-de-Lomagne.

› **Contact SSIAD** : Claudine LAPORTE
05 63 26 00 83 - ssiad@ehpad-bdl.fr



La Communauté de communes s'est engagée résolument à améliorer le bien vivre des familles et des habitants du territoire. À travers la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG), élaborée sur la base d'un diagnostic partagé, elle formalise un projet de territoire de services aux familles jusqu'en 2026. Ce projet vise à offrir des services adaptés et un environnement de qualité aux familles et aux habitants, couvrant diverses thématiques telles que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, la santé et la mobilité.



MAISONS DE SANTE

Des Maisons de Santé multi-sites en réseau

La Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) des Halles de la Sère gère trois sites de maisons de santé, dont deux sur le territoire de la Communauté de communes : Beaumont, Lavit et Saint-Nicolas-de-La-Grave (Terres de Confluences). Ces trois sites travaillent en réseau, offrant une variété de spécialités médicales. La Communauté de communes est propriétaire des locaux des maisons de santé de Beaumont et Lavit. Elle les met à disposition de la SISA les Halles de la Sère, à travers un bail d'occupation.

Pour contacter les Maisons de Santé, vous pouvez composer le numéro unique suivant : **05 31 85 10 00**

- › Maison de Santé à Beaumont-de-Lomagne : 15 Boulevard Verdun
- › Maison de Santé à Lavit-de-Lomagne : 18 Boulevard Sabathé

LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) LOMAGNE-GARONNE



La CPTS Lomagne-Garonne regroupe les professionnels d'un même territoire qui cherchent à collaborer, de leur propre initiative, autour d'un projet de santé afin de résoudre des problèmes communs. Fondée à l'initiative des professionnels de la santé, la CPTS vise à regrouper les acteurs de la santé de leur territoire. Elle est composée de professionnels des soins primaires et/ou spécialisés, ainsi que d'intervenants hospitaliers, médico-sociaux et sociaux, tous issus d'un même territoire.

La CPTS opère sur la base d'un projet de santé, garantissant une contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ses missions incluent :

› **Faciliter l'accès aux soins** en rendant plus facile l'obtention d'un médecin traitant et en améliorant la prise en charge des soins non programmés en ville.

› **Organiser des parcours de soins pluriprofessionnels** centrés sur le patient.

› **Développer des actions de prévention** à l'échelle territoriale.

› **Contribuer à la réponse aux crises sanitaires.**

› **Améliorer la qualité et la pertinence des soins.**

› **Accompagner les professionnels de santé** sur le territoire.

La Communauté de communes travaille en partenariat avec la CPTS dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).



› **Contact CPTS** : Jean-Pierre MASSAREGLI
05 31 85 10 02 - contact@cpts-lg.org

Petite enfance Parentalité



CHIFFRES
CLÉS

Coût 2023 Petite enfance :
151 961€

Compétente en matière de petite enfance depuis 2010, la Communauté de communes conventionne avec l'Association « Familles Rurales Tarn-et-Garonne Services » (succédant à l'Association « Les P'tits Loups » depuis le 1er janvier 2024), en charge de la gestion des services petite enfance et parentalité : l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), le Relais Petite enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

PETITE ENFANCE

L'EAJE (l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant - la crèche)

L'EAJE les « P'tits Loups » est composé d'une équipe diplômée pour assurer l'accueil de 22 jeunes enfants par heure (de 2 mois et demi à 4 ans). L'accueil s'effectue selon un projet pédagogique, travaillé dans le respect des principes d'égalité, de co-éducation et d'inclusion.

› **Contact EAJE :**

Demande d'inscription par mail :

eaje.lespitlous@famillesrurales.org

3 Bld G.Brassens à Beaumont-de-Lomagne - 05 63 02 24 06

Le RPE (Relais Petite Enfance)

Le relais petite enfance (RPE) Les P'tits Loups, anciennement appelé relais d'assistantes maternelles (RAM), est un lieu de proximité dédié à l'accueil du jeune enfant. Lieu d'information, de rencontre et d'échanges, il s'adresse à la fois aux parents, futurs parents et aux professionnels de l'accueil individuel.

Pour les parents et futurs parents, les RPE

- › sont des portes d'entrée pour choisir le mode d'accueil (collectif ou individuel) ;
- › proposent un accompagnement bienveillant pour faciliter la rencontre avec un assistant maternel agréé et la possibilité d'un suivi ;
- › offrent un appui dans leur rôle d'employeur et dans leurs démarches auprès des différents organismes (CAF, Pajemploi, CPAM, Pôle Emploi etc.).

Pour les professionnels et futurs professionnels de l'accueil individuel, les RPE

- › sont des espaces d'échange et de partage avec les autres assistants maternels ;
- › sont des lieux ressource sur les métiers de la petite enfance pour soutenir la professionnalisation et le départ en formation continue ;
- › proposent un accompagnement bienveillant pour faciliter la rencontre avec les familles ;
- › offrent un appui dans leur rôle de salariés et la communication auprès des différents organismes (CAF, Pajemploi, CPAM, Pôle Emploi etc.).

4 temps d'accueil collectifs de 9h à 12h :

- › **A Lavit-de-Lomagne** : mardi et mercredi (Pôle petite enfance lieu-dit "Bertranon" 6 rte d'Asques)
- › **A Larrazet** : vendredi (Allées des Tilleuls)
- › **A Beaumont-de-Lomagne** : jeudi (33 rue de l'Esplanade)
Ouvert les après-midis pour tout renseignement sur les modes de garde et contrats de travail.

› **Contact RPE :** Pascale ROSSI
rpe.lespitlous@famillesrurales.org - 06 78 69 74 42

Horaires

PARENTALITÉ

Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents)

Le Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) "Les P'tits Loups" constitue un espace de socialisation des enfants mais aussi de soutien à la parentalité à travers l'écoute et la réassurance des parents, en dehors de toute visée thérapeutique ou de toute injonction éducative.

Le LAEP s'appuie sur des activités partagées pour inviter les familles à sortir de leur isolement et à créer des liens. Il valorise l'implication éducative et sociale des parents.

Fonctionnement :

Les enfants sont accueillis au LAEP de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial. Les futurs parents sont également les bienvenus. La fréquentation est libre, gratuite et sans inscription préalable. L'anonymat et la confidentialité sont la règle. Aucune durée d'accueil n'est imposée, les familles arrivent et repartent quand elles le souhaitent.

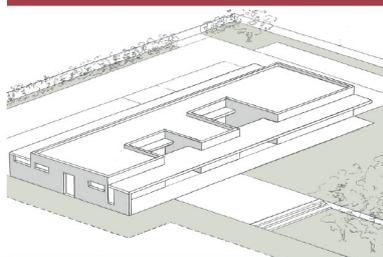
3 temps d'Accueil Enfants-Parents

Horaires

Lavit-de-Lomagne : lundi de 9h à 12h
Pôle petite enfance lieu-dit "Bertranon" 6 rte d'Asques
Larrazet : lundi de 15h30 à 18h30 - Allées des Tilleuls
Beaumont-de-Lomagne : mercredi de 8h30 à 12h30
et vendredi de 9h à 12h - 33 rue de l'Esplanade

Contact LAEP : Véronique GIRARD et Léonie JANELLE
laep.lespitlous@famillesrurales.org - 07 81 31 97 76

POLE PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL (PPEI)



Consciente de l'importance essentielle de la petite enfance en tant qu'investissement pour l'avenir, la Communauté de communes s'est engagée dans la construction d'un Pôle Petite Enfance Intercommunal, à l'horizon 2026. Ce projet vise à assurer un accueil de qualité

de l'enfant et de sa famille, à améliorer les liens entre les services qui seront tous 3 regroupés au sein d'un même lieu. Développer une offre publique d'accueil diversifiée qui favorise la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents est une priorité de la Communauté de communes. Pour répondre au mieux aux besoins, une extension de places de crèche est prévue lors de l'ouverture du PPEI. Le RPE et le LAEP continueront leur itinérance, permettant d'aller vers les familles et de mailler le territoire, pour garantir un accès à tous.

› **Contact CCLTG :** Mélanie FOURAGNAN
05 63 65 34 26 - m.fouragnan@cc-lomagne82.fr

Jeunesse

Consciente du rôle essentiel des associations dans les politiques de jeunesse, la Communauté de communes soutient depuis plusieurs années les actions d'accompagnement des jeunes.



LA MISSION LOCALE

La Communauté de communes soutient la **Mission Locale** dans l'accompagnement global des jeunes. Association dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire, son activité a pour but de répondre aux demandes et aux besoins exprimés par les jeunes dans le cadre de leur parcours d'insertion.

Permanence à Beaumont

413 rue d'Esparsac
tous les lundis et certains jeudis
sur RDV au 05 31 78 00 00
➤ Lucie OLERY et Gérard ROLLAND

Permanence à Lavit

57 rue République, tous les
lundis matins de 9h à 12h
sur RDV au 05 31 78 00 00
➤ Saïda ALLALI



LE POINT INFO JEUNES (PIJ)

La mission du PIJ

Le PIJ met à la disposition des jeunes de la documentation et des services associés. L'accueil est modulé selon la demande, de l'auto-documentation à l'entretien individuel. Son objectif est d'aider les jeunes à utiliser l'information comme un élément stratégique de leurs prises de décisions tout au long des étapes de leur parcours.

Le PIJ offre une variété de services pour répondre aux besoins des jeunes



En 2023 ce sont plus de 600 jeunes qui ont participé à ces animations.

Point Public Internet

Des ordinateurs, scanner/imprimante sont disponibles pour les utilisateurs.

Un Service C.V.

Une aide à la rédaction du C.V et de la lettre de motivation est proposée. Un ordinateur est à disposition pour saisir C.V. lettre, rapport...

Un Service emploi

Accompagnement des usagers dans la création de leur espace sur le site France Travail et dans sa mise à jour, l'aide à la création et à la mise en ligne du CV, ainsi qu'à la recherche d'emploi.

L'opération JOBS D'ÉTÉ

Chaque année, à partir de fin mars, le PIJ participe à l'opération "Jobs d'été" organisée par le réseau Information Jeunesse. À partir de mai, le PIJ agit en tant qu'intermédiaire entre les agriculteurs et les travailleurs saisonniers, diffusant les offres d'emploi saisonnier à travers son réseau.

Point d'Information Droits et Démarches Administratives (PIDD)

Le PIJ facilite l'accès aux droits sociaux des jeunes et les assiste dans la réalisation des démarches administratives nécessaires pour les faire valoir, que ce soit en aidant à remplir des formulaires papier ou en accompagnant les jeunes dans les procédures à réaliser sur Internet.

Le PIJ c'est aussi des actions de prévention

Le PIJ propose chaque année des actions de prévention en direction du public des scolaires :

- Les journées de sécurité routière, proposées aux jeunes à partir de la 4ème.
- **Le Forum Santé Jeunes** : 1 année sur 2 pour les élèves de cycle 3, l'autre année pour les élèves de la 4ème au lycée. 6 à 8 intervenants proposent des animations sur des thèmes variés tels que le sommeil, l'équilibre alimentaire, les réseaux sociaux, le respect de l'autre....

➤ **Contact Info Jeunes** :
Mylène BREYNAT
05 63 65 61 07
pointinfojeunesse82500@sfr.fr
Page Facebook pour suivre l'actualité : ASC et Infos Jeunes
Beaumont de Lomagne

Mardi 9h30-12h et 14h-17h30,
Mercredi et vendredi 14h-17h,
Jeudi 14h-17h30

Horaires d'ouverture

➤ **Contact CCLTG** : Mélanie FOURAGNAN
05 63 65 34 26 - m.fouragnan@cc-lomagne82.fr



POUR VOUS DEPLACER EN LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE

EMPRUNTEZ

LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Vous habitez sur le territoire de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise ? Alors vous pouvez bénéficier du service TAD (Transport à la Demande) sur réservation.

Plusieurs solutions s'offrent à vous !



RESERVATION AU 08.05.60.81.00 (SERVICE & APPEL GRATUITS)

NOUVELLE OFFRE 2024

1 € le trajet
2 € l'aller/retour

Solution 1 : le TAD zonal

De chez vous à un point de destination

Le principe : Le bus vous récupère chez vous et vous dépose à la destination choisie ci-dessous aux jours et heures indiqués.

Zone 1 : Secteur Nord

COMMUNES DESSERVIES :

Asques, Balignac, Castéra-Bouzet, Gensac, Gramont, Lachapelle, Lavit, Marsac, Maumusson, Montgaillard, Poupas, Puygaillard-de-Lomagne, Saint-Jean-du-Bouzet

Vers Beaumont de Lomagne :

> le mardi après midi
(arrivée lieu de destination 14h00 / départ 16h00)

Lieux desservis : Communauté de communes - France Services / Place Gambetta / Maison de santé intercommunale / Place Jean Moulin / ZAE Bordevieille / ZAE du Blanc

Vers Lavit de Lomagne :

> le vendredi matin
(arrivée lieu de destination 09h30 / départ 11h30)

Lieux desservis : Stade du Bertranon / Boulevard Jean Sabathé / Avenue de Beaumont (espace culturel) / APIM - Salle omnisport / EPHAD le Souleilhado

Zone 2 : Secteur Sud

COMMUNES DESSERVIES :

Auterive, Beaumont de Lomagne, Belbèze-en-Lomagne, Cumont, Escazeaux, Esparsac, Faudoas, Gariès, Gimat, Glatens, Goas, Lamothe-Cumont, Larrazet, Le Cause, Marignac, Maubec, Sérignac, Vigueron.

Vers Beaumont de Lomagne :

> le jeudi matin
(arrivée lieu de destination 09h30 / départ 11h30)

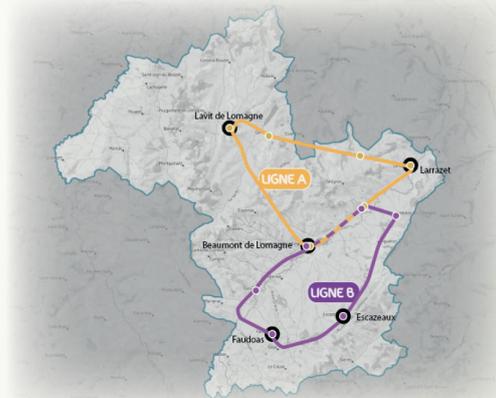
> le samedi matin
(arrivée lieu de destination 09h30 / départ 11h30)

Lieux desservis : Communauté de communes France Services / Place Gambetta / Maison de santé intercommunale / Place Jean Moulin / ZAE Bordevieille / ZAE du Blanc

Solution 2 : le TAD en ligne virtuelle

D'un point d'arrêt près de chez vous, à un point d'arrêt défini

Le bus récupère le passager à l'arrêt choisi lors de la réservation et le dépose sur l'une des communes de destination. Les lignes virtuelles A et B ne se déclenchent que sur réservation.



LIGNE A

- Beaumont-de-Lomagne
- Lavit-de-Lomagne
- Gensac*
- Sérignac (Simorre)*
- Larrazet
- Sérignac (ZAE Delor)*
- Beaumont de Lomagne

* Arrêt avec possibilité en montée seulement

LIGNE B

- Beaumont-de-Lomagne
- Gimat*
- Faudoas
- Escazeaux
- Vigueron*
- Belbèze-en-Lomagne*
- Sérignac*
- Beaumont-de-Lomagne

POUR CONNAITRE LES HORAIRES ET LES POINTS D'ARRÊTS, RENDEZ-VOUS SUR : www.cc82.malomagne.com

